

<http://jesuschristenfrance.fr/la-republique-contre-la-france/article/cette-republique-athee-et-mortifere>

Cette République athée et mortifère

- La République contre la France -



Date de mise en ligne : dimanche 16 août 2020

Copyright © Jésus-Christ en France - Tous droits réservés

Cette République athée et mortifère La façon dont la France, son patrimoine, son peuple, son histoire, ses héros, sont traités aujourd'hui est insupportable

« La façon dont la France, son patrimoine, son peuple, son histoire, ses héros, sont traités aujourd'hui est insupportable

Comme nous le subodorions dans notre précédent éditorial et comme les commentaires ahurissants de son avocat appelant à la miséricorde le laissaient supposer, le Rwandais de 39 ans chargé d'ouvrir et de fermer, en alternance avec six autres personnes, les portes de la cathédrale de Nantes, est bel et bien l'incendiaire de l'édifice. C'est lui qui a volontairement allumé le feu à trois endroits distincts de la cathédrale (au niveau du grand orgue, du petit orgue et de l'armoire électrique), ce qui a causé des dégâts considérables, ravagé complètement le grand orgue et le buffet d'orgue du XVIIe siècle, ainsi qu'un tableau d'Hippolyte Flandrin du XIXe siècle, une partie des stalles du chœur, et les vitraux de la façade, dont une partie était des vestiges de vitraux du XVIe siècle. Pour quelle raison cet immigré protégé et loué par le "clergé diocésain" moderniste, et singulièrement par le "recteur" de la cathédrale, Hubert Champenois â€” qui jusqu'au bout s'est dit convaincu de la parfaite innocence du Rwandais â€”, a-t-il commis un tel acte ? Simplement parce que, faisant l'objet d'une obligation de quitter le territoire français, l'homme se sentait insuffisamment soutenu par les « autorités diocésaines », alors même qu'il était hébergé gracieusement par une communauté de franciscains.

Dans un long courriel écrit quelques heures seulement avant le crime, et que les inspecteurs ont pu retrouver, l'homme de 39 ans faisait part de sa rancoeur et de sa haine, se sentant insuffisamment soutenu et aidé dans ses démarches administratives. Depuis le 15 novembre 2019, il était sous le coup d'une obligation de quitter le territoire français (OQTF). Cette « OQTF me guettait sauvagement un peu partout », a-t-il écrit dans son courriel. « Il avait formulé des demandes de régularisation qui n'ont pas abouti », a confirmé avec compassion le procureur de la République de Nantes, Pierre Sennès. Est-ce à dire que tout étranger dont l'autorisation de rester sur le territoire prend fin est légitimé à mettre le feu à une cathédrale pour se venger ou pour obtenir satisfaction ?

Tout dans cette affaire est stupéfiant et montre à quel point nous marchons sur la tête. Il n'y a plus aucune décence, aucune pudeur. L'avocat du Rwandais relativise fortement la gravité des faits, considérant qu'il n'y a pas eu de victimes et que les catholiques doivent faire preuve de miséricorde. Après tout, cet homme était mal dans sa peau, il ne faut pas lui en vouloir, d'ailleurs il se sent mieux depuis qu'il a avoué et il serait dans un processus de repentance, mot à la mode décidément ! En fait, il a nié obstinément son implication jusqu'à ce que les enquêteurs trouvent les preuves de sa culpabilité : outre ce long courriel menaçant, sur les caméras de la ville consultées par la police, on reconnaît cet individu entrant dans l'édifice quelques instants seulement avant la mise à feu.

L'infraction visée dans le réquisitoire introductif du parquet laisse aussi pantois. L'homme est mis en examen et écroué pour « destructions et dégradations par incendie ». Cet acte est puni d'une peine de 10 ans d'emprisonnement et de 150 000 euros d'amende. Sachant que ce Rwandais est insolvable, il ne paiera évidemment pas un centime. Ce sont les contribuables qui se chargeront de régler la note qui promet d'être astronomique. De plus, compte tenu des remises de peine automatiques en France, si ce quadragénaire reste quatre ou cinq ans derrière les barreaux, où il est logé et nourri, ce sera un maximum. Et au moins son vœu sera exaucé : il restera en France, ne retournera pas au Rwanda. Il sera également soigné car il se plaignait dans son courriel incendiaire (c'est le cas de le dire !) de sa santé fragile à laquelle on ne prêtait pas assez attention.

Il s'agit en réalité d'un acte terroriste, d'un crime horrible et il est incroyable que les peines requises soient si faibles. D'autant qu'il s'agit là du maximum légal de la sanction et que tout laisse à penser que l'homme sera assez vite libéré, surtout si Thémis considère qu'il est irresponsable, à cause d'une santé mentale ou psychologique défaillante. Encore une chance pour la France ! Aurait-on fait preuve d'une telle complaisance, aurait-on appelé à la retenue et à l'apaisement, comme on l'a fait là, s'il s'était agi de l'incendie d'une mosquée ou, pire encore, d'une synagogue ? Poser la question, c'est bien sûr y répondre.

Mais il y a plus incroyable encore. L'avocat du Rwandais, Me Quentin Chabert, qui ressemble physiquement à Fabius junior, a osé déclarer qu'il fallait être « extrêmement vigilant » dans le traitement médiatique de ce dossier car « cela amène à des commentaires sur les réseaux sociaux de la part de la fachosphère ». Hallucinant ! Ce qui est grave, ce n'est pas l'acte criminel commis délibérément par son client. Non, ce qui est insupportable, c'est que « la fachosphère » puisse s'indigner de cette affaire et montrer par cet exemple emblématique comment l'immigration sauvage est une tragédie pour le pays et participe activement de sa destruction et de son ensauvagement.

La façon dont la France, son patrimoine, son peuple, son histoire, ses héros, sont traités aujourd'hui est insupportable. Et non seulement la France d'ailleurs mais tout l'Occident blanc et historiquement chrétien. On détruit les statues, on brûle les églises. Nous vivons dans un pays occupé et asservi, qui ne fait aucun cas de la destruction volontaire d'une cathédrale. Il faut dire que c'est tous les jours ou presque que des églises et des cimetières chrétiens sont profanés, souillés, que des croix sont arrachées ou maculées, non seulement dans les rues et les cimetières mais également au sommet de collines et de montagnes où elles étaient plantées souvent depuis des décennies, et parfois des siècles. On assiste aujourd'hui à une vague d'antichristianisme virulent qui est favorisée par la République athée, par son école, ses media, ses mots d'ordre. L'immoralité qu'elle prône, la laïcité guerrière dont elle se fait la championne et la garante, et qui n'est jamais qu'une machine de guerre contre le catholicisme, atteint des sommets vertigineux.

Cette République athée et mortifère favorise aussi par tous les moyens une immigration massive et criminogène. Nous avons assisté ces dernières semaines à des crimes d'une sauvagerie inouïe, tous commis par des allogènes, depuis l'aide-soignante de 23 ans, Axelle Dorier, morte de manière horrible le 20 juillet après avoir été fauchée volontairement par une voiture conduite par des délinquants et traînée sur plus de 800 mètres, jusqu'au conducteur de bus de Bayonne, Philippe Monguillot, 58 ans, éjecté sauvagement du véhicule par des chances pour la France et roué de coups sur son thorax et sur sa tête jusqu'à ce que mort s'ensuive. Et que dire de cette gendarmette de 25 ans, Mélanie Lemée, percutée violemment et délibérément près d'Agen par une voiture dont le conducteur refusait de s'arrêter lors d'un contrôle routier !

Axelle, Mélanie, Philippe font partie de la majorité silencieuse, de ces Français de souche qui vivent leur vie sans histoires mais qui subissent la violence. Ils n'ont pas eu droit et n'auront jamais droit à la mobilisation du show-business, des grands médias, du clergé moderniste, des associations dites antiracistes, des prétendues ligues de vertu. Leurs familles ne seront pas érigées en icônes comme les Traoré, pourtant, eux,

délinquants et criminels. Tout cela est insupportable et révoltant. Face à une telle injustice, une telle ignominie, nous ne pouvons pas, nous ne devons pas nous taire. Notre insurrection politique, morale, intellectuelle et spirituelle, est totale. » []

RIVAROL.

Extrait de l'éditorial du numéro 3435 de RIVAROL daté du 29 juillet 2020